



Petits-enfants désignés sur assurance vie...

Par Noutch

Si on désigne ses petits enfant comme légataires sur un contrat d'assurance vie, quel est le plafond avant impôts?
Merci pou la réponse

Par chaber

bonjour

Les capitaux versés après 70 ans sur les contrats d'assurance-vie souscrits après le 20/11/1991 entrent dans la succession. Ils sont soumis à un abattement de 30.500 euros sur le capital versé, tous bénéficiaires et contrats confondus.

Avant 70 ans 152.500? par bénéficiaire